

BENIN : La situation dans les Enseignements Maternel et Primaire

EXTRAITS DES REPONSES DU MINISTRE SALIMANE KARIMOU

Jeudi 14 décembre 2023

Situation en 2016

Le système éducatif béninois, en 2016, est marqué par une coordination insuffisamment efficace. En effet, malgré la mise en place de quatre instances de pilotage créées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation, pour contribuer à la cohérence et à l'efficacité des différentes actions des ministères, à savoir :

- i)* le Comité de Pilotage du Secteur de l'Éducation (CPSE);
- ii)* le Comité de Coordination du Secteur de l'Éducation (CCSE);
- iii)* le Secrétariat Technique Permanent du PDDSE (STP-PDDSE) et
- iv)* le Comité de Suivi des Décaissements et des Marchés (CSDM), le système a connu un certain nombre de dysfonctionnements. Mieux, l'existence du Conseil National de l'Éducation (CNE) auquel l'État a attribué la coordination de l'ensemble du système éducatif n'a pas amélioré les choses.

Pilotage et soutien aux services

En moyenne, l'ensemble des dépenses (courantes et investissement) du secteur a représenté 28% des dépenses totales publiques de l'État hors service de la dette entre 2011 et 2015.

Accès, équité et rétention

En lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation ont continuellement augmenté mais la performance et l'efficacité du système restent faibles. Le parcours scolaire des élèves dans le système formel révèle un problème de rétention avec un taux d'achèvement faible en dessous de 60% en 2015 selon les données EMICoV 2015 (59,3 % pour les filles contre 59,9 % pour les garçons).

La gestion du temps scolaire dans les enseignements maternel et primaire est inefficace. Les résultats des études réalisées en 2012 par la GIZ, en 2014 par le PASEC et en 2015 par le LARES ont permis de retenir que:

- i)* en moyenne, seulement 50% du temps scolaire réglementaire est effectivement consacré aux apprentissages dans la plupart des écoles;
- ii)* en moyenne, 41% des élèves ont un enseignant qui s'absente au moins une fois dans le mois;
- iii)* en général, moins de la moitié du temps d'enseignement est véritablement destiné à l'apprentissage des matières fondamentales que sont le français (lecture, expression écrite) et les mathématiques;
- iv)* les écoliers n'ont bénéficié que de 91 jours d'apprentissage sur les 174 jours prévus par le Ministère, soit 52,16 %. En termes d'acquisition des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants. En effet, les résultats aux différents examens confirment qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les connaissances requises pour le niveau d'étude qu'ils s'apprêtent à achever.

Par exemple, dans les disciplines fondamentales au Certificat d'Études Primaire (CEP) de 2015, les taux de réussite sont bas: 32,5 % en lecture, 43,8 % en expression écrite et 36,7 % en mathématiques. Cette situation est matérialisée par les résultats du CEP 2016 avec un taux de réussite de 41% et ceux de l'évaluation PASEC 2014 où le Bénin est classé avant dernier dans les disciplines fondamentales évaluées (mathématique et français). Ces faibles performances sont, en dehors des grèves répétées, aussi liées aux insuffisances qualitative et quantitative d'enseignants. Le ratio élèves/maître (REM) est en moyenne de 52 mais en ne considérant que les agents permanents de l'État et les Agents Contractuels de l'État, le REM est de 65.

L'écart de 28 entre le plus élevé et plus faible REM départementaux cachent d'importantes disparités. Le besoin en personnel enseignant qualifié s'élevait à douze mille cent vingt-six (12.126) à la maternelle et au primaire.

État actuel des enseignements au Bénin en comparaison à la situation de 2016

A ce niveau, les trois programmes budgétaires de l'éducation formelle en exécution dans mon département ministériel feront ici objet de présentation à la représentation nationale. Il s'agit de :

- pilotage et soutien aux services;
- accès, équité et rétention ;
- qualité des enseignements.

En plus de ces trois programmes phares, nous allons nous pencher également sur la contribution de l'éducation non-formelle.

Pilotage et soutien aux services

Les changements positifs enregistrés dans le système éducatif ont pris corps suite aux réformes majeures engagées depuis 2016 en termes de pilotage.

Alors que le déficit en enseignants est chiffré à douze mille cent vingt-six (12.126) en 2016, à ce jour, l'objectif « une classe, un enseignant » est atteint avec le redéploiement de 3088 enseignants aux postes sédentaires, le recrutement de trois mille quatre cent soixante un (3.461) enseignants contractuels et le déploiement de plus de seize mille Aspirants au Métier d'Enseignant à travers la mise en œuvre du Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE).

Par ailleurs, avec le processus de dématérialisation de l'administration en cours, la gestion de la carrière des enseignants s'est améliorée. Les actes paraissent régulièrement et à bonne date. Mieux, les agents ont bénéficié d'une augmentation de 3% du point indiciaire et d'un sursalaire allant jusqu'à quarante mille (40.000) FCFA par mois.

Pour faire face au déficit criant d'inspecteurs constaté en 2016, il a été prévu au PAG 2016-2021, le recrutement annuel de 25 élèves-inspecteurs et de 50 élèves Conseillers Pédagogiques. L'effectivité de ces prévisions a permis de passer successivement de quarante-cinq (45) inspecteurs en 2017 à plus de 100 en 2022.

Quant aux Conseillers Pédagogiques, ils sont aujourd'hui au nombre de 270 répartis dans les zones. Il est à préciser que cette opération transitoire a permis autant que faire se peut d'assurer l'encadrement des enseignants pour une meilleure qualité des enseignements/apprentissages.

Bien plus, l'atlas pédagogique a évolué au rythme de la disponibilité des cohortes d'inspecteurs. À cet effet, de nos jours, on dénombre quatre-vingt-dix (90) Circonscriptions Scolaires dotées chacune d'un inspecteur du fait de la disponibilité engendrée par le programme de recrutement et de formation annuel indiqué plus haut.

L'autre chantier de satisfaction est la réforme du Conseil National de l'Éducation (CNE). Cette instance créée en 2009 pour coordonner l'ensemble du système éducatif peinait à prendre ses marques. Mais, dans son organisation actuelle, le CNE joue son rôle et assure un meilleur assainissement du système en régulant les actes normatifs et en veillant au respect des grandes options éducatives de l'État.

Enfin, l'engagement politique en faveur de l'éducation est plus manifeste et plus prononcé au regard du volume des ressources injectées. En effet, bien que la part des dépenses consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques ait connu une stabilité, le volume a plus que doublé entre 2016 et 2023. Alors que les dépenses (courantes et investissement) se chiffrent à deux cent dix-sept milliards quatre cent vingt-quatre millions (217.424.000.000) FCFA en 2016, elles ont substantiellement progressé et sont portées en 2023 à quatre cent quarante-trois milliards neuf cent soixante-six millions (443.966.000.000) FCFA. Au niveau des enseignements maternel et primaire, elles sont passées de cent six milliards cinq cent quarante-sept millions (106 547 000 000) à cent soixante-neuf milliards quatre cent soixante millions (169 460 000 000).

- accès, équité et rétention

Tableau 1 : État des indicateurs d'accès, de rétention et d'équité en 2023 comparé à celui de 2016

Indicateurs	Année	2016	2023
Taux brut de scolarisation		115,4%	117,9%
Taux brut de scolarisation des filles		111,6%	114,1%
Effectifs au CI (Etablissements publics et privés)		452 523	554 168
Taux brut d'admission au CI		141,8%	154,8%
Taux brut d'admission au CI des filles		124,48%	140,69%
Taux de couverture des EPP en cantine scolaire		31%	75%

Du tableau précédent, il ressort une amélioration des indicateurs d'accès, de rétention et d'équité par rapport à 2016 du sous-secteur des enseignements maternel et primaire. En effet, le taux brut de scolarisation s'établit à 117,9% en 2023 contre 115,4% en 2016 traduisant ainsi la capacité du système à accueillir de plus en plus d'apprenants. Ainsi, de 2016 à 2023, la population scolarisée est passée de deux millions deux cent soixante-sept mille huit cent trente-cinq (2.267.835) à deux millions quatre cent vingt-cinq mille six cent cinquante-trois (2.425.653), soit une augmentation de cent cinquante-sept mille huit cent dix-huit (157.818) apprenants. Malgré la réforme en cours au niveau de la maternelle, le taux brut de préscolarisation est de 15,6% contre 14,7%, sept ans plus tôt.

En termes d'équité genre, d'admission au CI et surtout de couverture en cantines scolaires, le constat est sans équivoque. Le taux de couverture d'écoles primaires publiques en cantines scolaires est passé du simple au triple en moins de sept ans en lien avec l'achèvement dont le taux pointe à 72% en 2023 contre 60,24% six années plus tôt.

Ces meilleures performances en termes d'accès, d'équité et de rétention au niveau du sous-secteur sont les effets des réformes engagées et des actions mises en œuvre à travers le PAG1 2016-2021 et le PAG2 2021-2026. Entre autres réformes et actions, on peut citer :

- la construction de 1200 salles de classes l'an :
- la distribution chaque année de kits scolaires;
- la mise en place du PNASI;
- la redéfinition et l'actualisation périodique de l'atlas scolaire;
- la qualité des enseignements

Tableau 2: État des indicateurs de qualité des enseignements en 2023 comparé à celui de 2016

Indicateurs \ Année	2016	2023
Ratio élèves/maître (REM)	52	49,8
Écart entre REM départementaux	25,2	49,8
% d'enseignants qualifiés	87,3%	94,6%
Taux de redoublement	9,9%	5,4%
Taux de réussite au CEP	41,98%	81,29%
Ratio instituteurs/CP	269	251
Ratio instituteurs/Inspecteur	1345	751

À la lecture du tableau ci-dessus, il ne fait l'objet d'aucun doute que la qualité des enseignements se renforce. L'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages amorcée depuis l'année 2016-2017 se poursuit. Il est constaté une évolution positive des indicateurs de qualité depuis 2017 comme le témoignent les résultats de l'évaluation régionale PASEC 2019 d'une part et d'autre part, les résultats du CEP. En effet, comme l'indique le tableau 3 ci-dessous, le niveau des apprenants aussi bien en début de scolarité qu'en fin de scolarité s'est considérablement amélioré en langue et en mathématiques avec des gains en score variant de 36,9 points à 70,4.

Le taux de réussite au CEP, quant à lui est passé de 41,98% en 2016 à plus de 80% depuis cinq (05) ans sans "rachat".

Tableau 3 : Performance des élèves aux évaluations PASEC 2014 et 2019

Niveau du cycle primaire	Disciplines	Score moyen	
		2014	2019
Début de scolarité (deuxième année)	Langue	458,3	524,8
	Mathématiques	454,7	525,1
Fin de scolarité (sixième année)	Langue	523,4	585,7
	Mathématiques	496,9	533,8

Ces performances découlent des effets des réformes et actions qui sont déployées depuis 2016 pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Au nombre de ces réformes et actions, il est à retenir :

- la révision des curricula au CI et CP en mathématiques et français;
- la mise en œuvre du Programme Spéciale de Pré-Insertion dans l'Enseignement à travers la constitution de bases de compétences et le déploiement des Aspirants au Métier d'Enseignant;
- la distribution de cahiers d'activités et de manuels scolaires;

- le renforcement de l'encadrement pédagogique à travers la redéfinition et l'actualisation de l'atlas pédagogique,
- le recrutement et la mise en formation chaque année de cinquante (50) Conseillers Pédagogiques et vingt-cinq (25) Inspecteurs et l'acquisition de moyens roulants au profit du personnel d'encadrement;
- le respect du calendrier scolaire;
- le renforcement de la formation continue des enseignants;

Éducation non formelle

Malgré les actions conjuguées ci-dessus énumérées visant tout au moins l'achèvement du primaire comme prescrit par la Constitution du Bénin, ils sont des milliers d'enfants toujours hors de l'école formelle qui n'achèvent pas ce cycle du fait de la non-scolarisation ou de la déscolarisation.

Conscient de cette réalité, les actions de renforcement de l'éducation non-formelle qui se résume aux Alternatives Éducatives sont promues avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

L'école dite de la deuxième chance offre aux déscolarisés et non-scolarisés âgés de 11 à 17 ans la possibilité d'intégrer un système d'apprentissage qui à terme, leur permettra d'obtenir dans un délai relativement plus court, le Certificat d'Études Primaires (CEP).

Ces écoles qui fonctionnent en outre suivant plusieurs approches concernent entre autres les Programmes de Cours Accélérés (PCA), les centres Barka et les Centres d'Éducation Communautaire. À ce jour, ces écoles de la deuxième chance connaissent d'extension et se multiplient pour l'enrôlement de plusieurs enfants. A titre illustratif, les centres Barka, les mieux connus concentrés uniquement dans les départements du Borgou et de l'Alibori en 2016 sont aujourd'hui étendus dans les départements de l'Atacora et de la Donga faisant passer du simple au double les repêchés. Mieux, une stratégie est élaborée pour mieux conduire les actions dans ce sens.